

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 31 (1959)

**Heft:** 6

**Artikel:** Une initiative du Touring-Club suisse : les hôtels TM

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124871>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

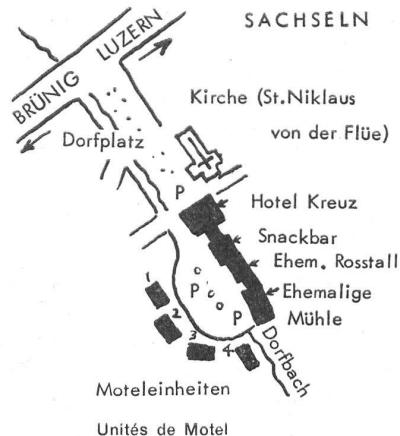
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une initiative du Touring-Club suisse: les hôtels TM

Architecte : H.-G. Lesemann, FAS, Genève.



**Naissance d'un « Mot-Hôtel »  
à Sachseln, en Suisse centrale**

**Un motel, dépendance d'un hôtel  
d'ancienne renommée**

A Sachseln, au bord du lac de Sarnen, à égale distance entre Lucerne et le col du Brünig, au centre d'un réseau de routes de grand tourisme international, l'Hôtel Kreuz, de vieille renommée, vient d'inaugurer son «motel-dépendance». Dans le prolongement de la place du village s'ouvre maintenant une seconde place, celle du motel, obtenue en couvrant un tronçon du ruisseau qui est l'axe de la localité, bel exemple d'urbanisme.

Le siège central du TCS s'occupe activement des formes nouvelles et modernes de l'hébergement, et en particulier de la réalisation de l'idée des motels. Dans de longs travaux préparatoires, il a fallu rechercher la direction que l'on voulait prendre et résoudre certaines questions techniques. Les projets ont pris aujourd'hui une forme concrète et le premier établissement TCS de ce genre s'est ouvert l'an dernier sur la propriété de l'Hôtel Kreuz, à Sachseln. Cet événement nous donne l'occasion de livrer à nos lecteurs les considérations de principe que voici :

Le tourisme — et plus spécialement le tourisme automobile — se compose de deux éléments : le



voyage (déplacement) et le séjour. Le TCS s'est occupé en premier lieu des problèmes les plus urgents de la circulation routière. Mais après la dernière guerre, de nouvelles tâches se sont imposées en vue de permettre aux touristes un hébergement conforme à leurs goûts.

D'une façon générale, on peut dire que l'hôtellerie suisse dispose de lits en suffisance dans l'avant et l'arrière-saison, mais que, pendant le temps assez court de la pleine saison, ses possibilités de logement ne suffisent pas à satisfaire tous les besoins, car les goûts, particulièrement ceux des automobilistes, ont changé. Cette constatation a amené le TCS à s'occuper du problème des nouvelles formes de l'hébergement.

On sait que le TCS a déjà pris dans ce domaine une initiative d'une portée considérable en créant, au cours de ces dix dernières années, des places de camping dans toutes les régions touristiques importantes du pays. En 1957, on y a compté 233 106 entrées et 437 839 nuitées. C'est un succès incontestable et l'on peut s'attendre encore à mieux, car le goût du camping s'étend de plus en plus. Mais il y aura évidemment toujours des gens qui ne désirent pas coucher sous la tente ; à leur intention, le TCS s'est décidé à élargir son action, en tenant compte des besoins de notre pays. La plupart de nos hôtels datent de plusieurs dizaines d'années et leur adaptation aux goûts du tourisme actuel comporte souvent de sérieuses difficultés. Une solution excellente, aussi bien pour l'hôtelier que pour le touriste, est apparue dans la combinaison de l'hôtel et du motel.

Il importe de souligner, à ce propos, que le TCS n'a aucunement l'intention de construire lui-même de nouveaux hôtels ou d'exploiter des motels pour son compte, abstraction faite des exploitations modèles dont nous reparlerons plus loin. Son but est seulement de faciliter la création d'unités de motel, dépendant des hôtels. C'est pourquoi, il a envisagé la construction d'unités standardisées et prévues pour une exploitation accessoire. Afin que les dépenses et les recettes de l'hébergement soient nettement séparées de ses comptes généraux, le TCS a créé une société anonyme, destinée au développement de nouvelles formes d'hébergement, l'Heberga, dont toutes les actions lui appartiennent.

La coopération qui doit exister entre un hôtel ou un restaurant existant comme entreprise principale et le motel comme entreprise complémentaire pose différents problèmes.

Il importe, en premier lieu, que l'hôtel ou le restaurant en question dispose de toutes les installations nécessaires à l'hébergement. En principe, l'adjonction des unités de motel ne doit pas entraîner d'augmentation des frais généraux. L'hôtel et le motel doivent être dirigés par la même personne. Le bureau de l'hôtel se charge d'encaisser les factures pour l'utilisation des cabines du motel et il établit le décompte avec le TCS. Il est, d'autre part, essentiel que l'hôtel mette ses locaux publics à la disposition des hôtes du

motel, de même que son restaurant et, si possible, un snack-bar, qui soit en mesure d'offrir un service rapide de repas soignés, à des prix modérés. Enfin, il est également indispensable que les hôtes du motel disposent d'un nombre suffisant de places de parc dans le voisinage immédiat.

## DEUX TYPES D'UNITÉS DE MOTEL

Pour les unités de motel elles-mêmes, deux types de construction ont été adoptés :

Le premier se compose de deux grandes chambres à deux lits avec cabinet de toilette comprenant une douche, et d'une plus petite chambre à un lit avec eau courante chaude et froide. Les W.-C. se trouvent entre les deux chambres, dans l'espace couvert par la porte d'entrée. Le second type comprend deux grandes chambres à deux lits, ayant chacune un cabinet de toilette avec douche et W.-C.

La combinaison du motel avec l'hôtel existant nous paraît avantageuse pour les deux parties : la rentabilité du premier est améliorée et le second évite les frais de la cuisine, du restaurant, de la buanderie, du logement pour le gérant, etc.

Pour obtenir l'installation d'unités de motel comme dépendance de son hôtel ou de son restaurant, l'exploitant doit assumer les obligations suivantes :

1. L'hôtelier se charge de l'exploitation du motel ; il prend notamment à sa charge le service, le blanchissage, les nettoyages, l'administration, etc.

2. L'utilisation des unités de motel est soumise à certains prix et tarifs. Les tarifs sont comptés « tout compris », le prix de la chambre comportant les taxes, pourboire, droit de parc, etc.

3. Les hôtes du motel ne doivent pas être forcés de prendre des repas dans l'hôtel ou le restaurant. Ils doivent être absolument libres de commander le petit déjeuner, le lunch ou le dîner, ou de ne pas prendre de repas du tout.

4. Mais l'exploitant doit être en mesure d'offrir aux hôtes du motel des repas à des prix déterminés, notamment un petit déjeuner et un dîner simple. Dans tous les cas, il faut éviter que ces hôtes soient obligés de prendre des menus de prix élevé.

## COMMENT UN HOTEL EXISTANT PEUT-IL S'ADJOINDRE DES UNITÉS DE MOTEL DU TCS ?

Il y a, en principe, deux possibilités :

a) Achat des unités par l'exploitant de l'hôtel.

Dans ce cas, la société anonyme fondée par le TCS installe les unités du motel avec le mobilier. La moitié



au moins du prix de vente doit être versée au moment de l'achat, le reste pouvant être payé par acomptes. Les frais de conduite d'eau et de l'électricité, les travaux d'aménagement sont à la charge de l'exploitant. Les normes de prix et le règlement fixé par l'Heberga lient l'exploitant, même après que le dernier acompte est versé.

b) Installations des unités de motel par l'Heberga, en vertu d'un droit de superficie.

L'Heberga acquiert un droit de superficie valable vingt-cinq ans ; elle installe le motel, les frais de la route d'accès étant à la charge de l'hôtelier. Celui-ci assume les droits et les charges de l'exploitation du motel (électricité, eau, service, blanchisserie, etc.). Les recettes provenant de la

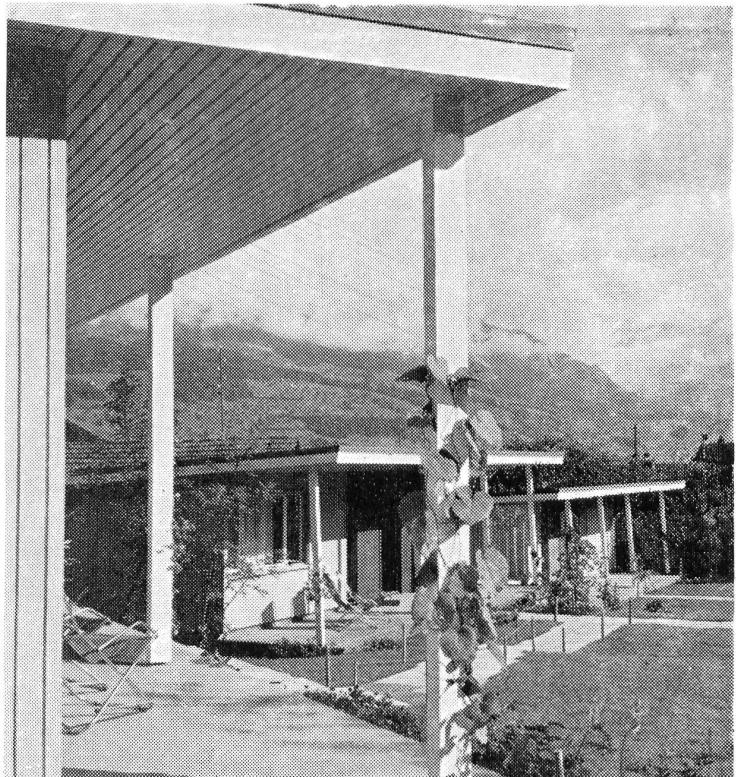
Eléments préfabriqués, bungalows stéréotypés ? Certes, mais intelligemment plantés parmi les gazons en terrasses qui préparent le regard aux douces prairies unterwaldiennes.

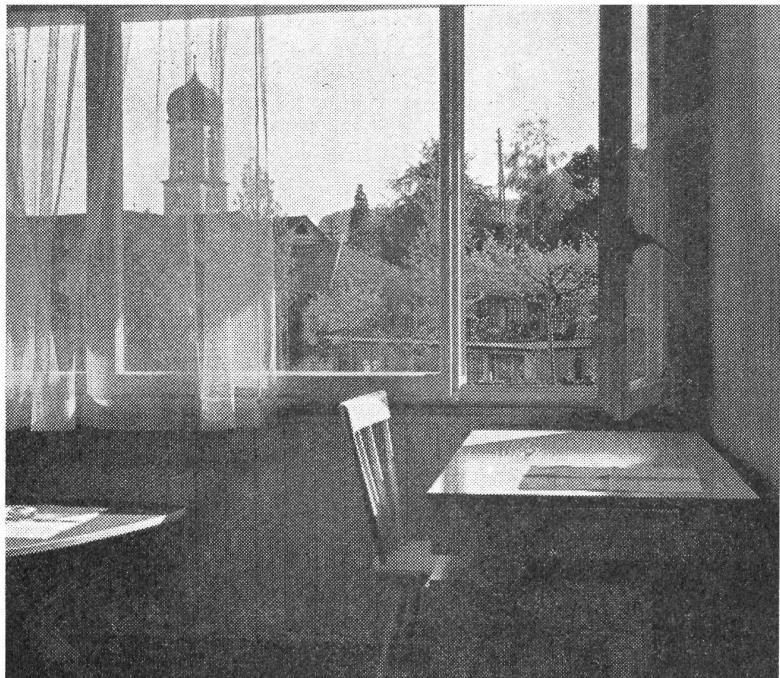
location des unités du motel sont réparties entre l'Heberga et l'hôtelier, selon certaines règles fixées à l'avance. L'hôtelier a un droit de rachat des unités de motel au moment où le droit de superficie s'éteint, à l'expiration du délai.

#### LES AVANTAGES PRINCIPAUX DE CETTE COMBINAISON

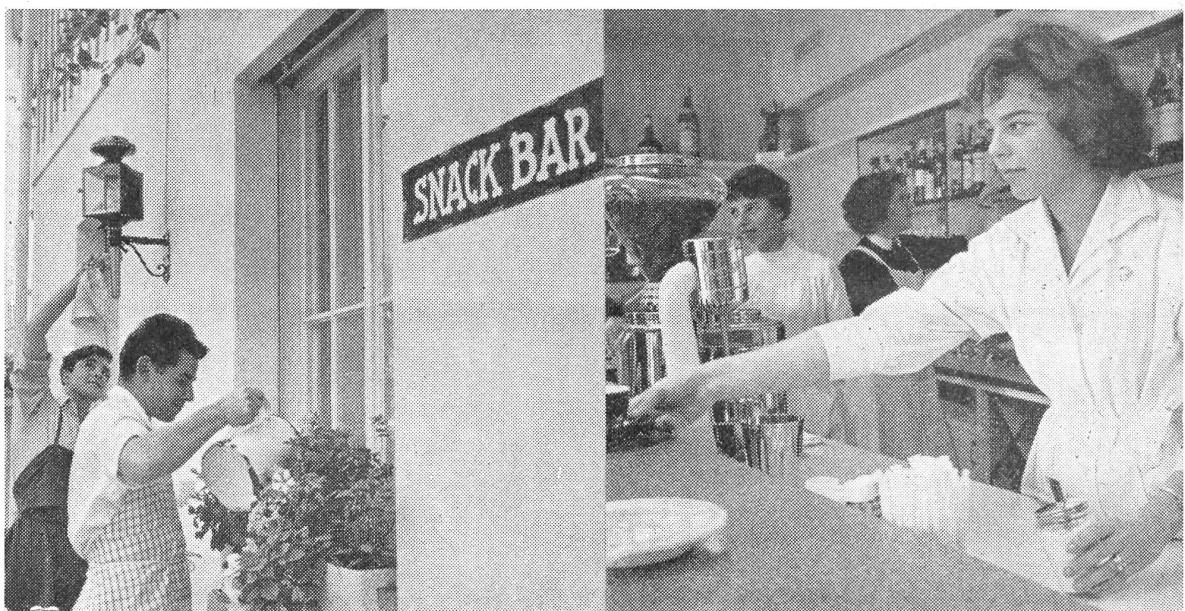
entre les formes traditionnelles de l'hôtellerie et les modes modernes d'hébergement sont évidents aussi bien pour l'hôtelier que pour le touriste.

Celui-ci dispose d'une chambre agréable et bon marché pour le confort qu'elle offre. (Les membres du TCS bénéficient d'un rabais de 10 %.) Les automobilistes apprécieront particulièrement la possibilité de parquer à proximité immédiate et le logement séparé, qui donne l'impression d'être chez soi. L'élimination de toute obligation de prendre des repas à l'hôtel est également bien dans la ligne du tourisme moderne. L'organisation du séjour devient



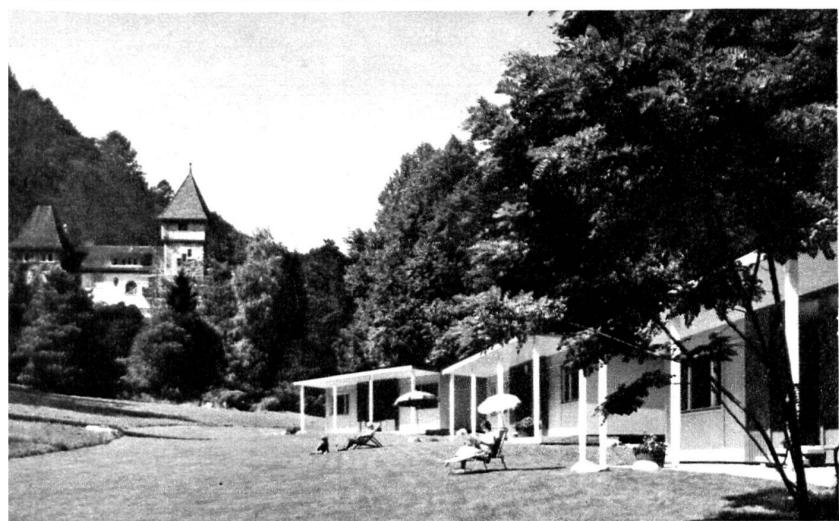
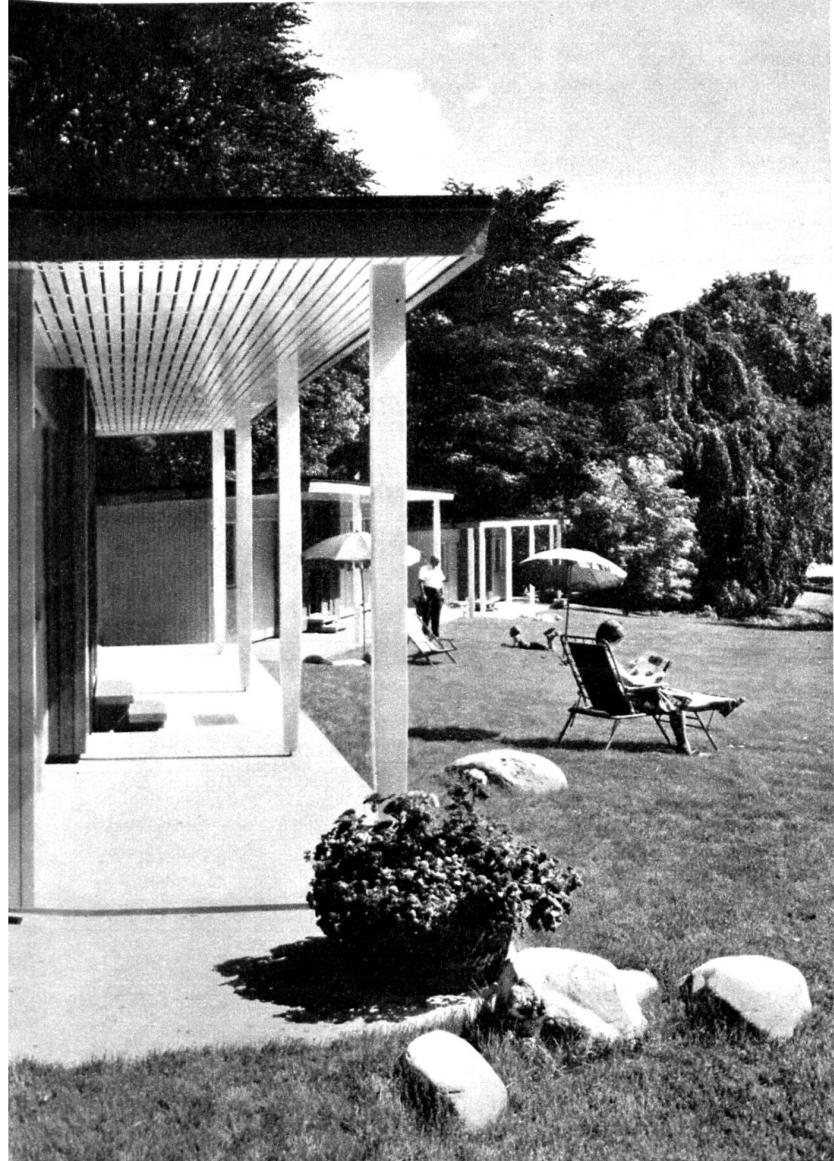
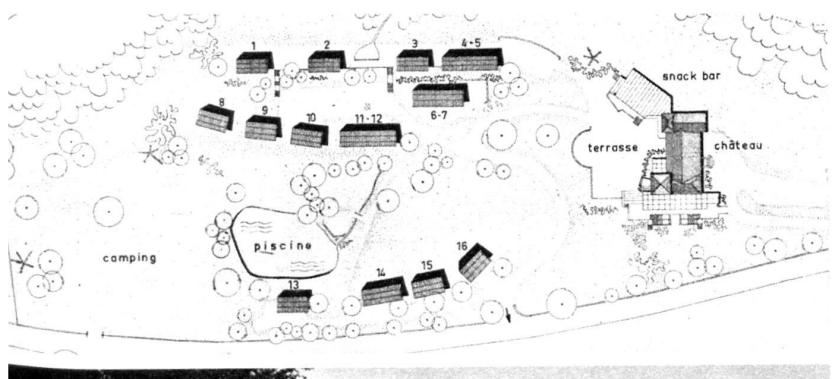


Par une fenêtre véritablement « panoramique », vous contemplez de votre lit les pignons de la « maison-mère », l'Hôtel Kreuz, d'où surgit le clocher à bulbe de l'église paroissiale... Cette tour annonce de loin aux pèlerins la tombe de saint Nicolas de Flue.



ainsi plus souple et — « last but not least » — le budget est plus élastique. De son côté, l'hôtelier obtient aussi ses avantages. Sans assumer un gros risque, il acquiert la possibilité d'améliorer son exploitation, précisément là où, la plupart du temps, elle en a le plus besoin, soit l'aménagement de chambres confortables. Chaque exploitant de motel bénéficiera de la propagande collective que le TCS entreprendra. C'est ainsi que les « Touring Mot Hôtels » seront désignés par un signe particulier, auquel l'hôtelier aura naturellement droit.

(« Touring », N° 28, 1958.) Reportage photographique A. Beerli. Clichés « Touring ».



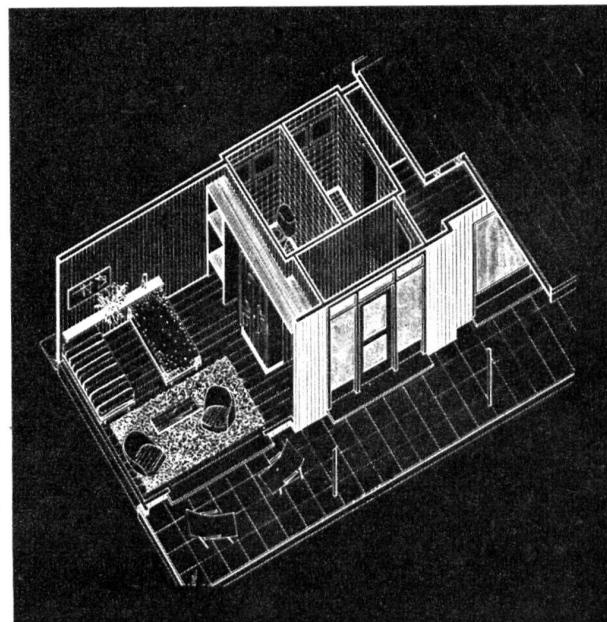
Plan d'ensemble 1 : 2500



## Motel du TCS à Ragaz

Architecte H. G. Lesemann, FAS, Genève

Photos Fetzer et Stump & Co.

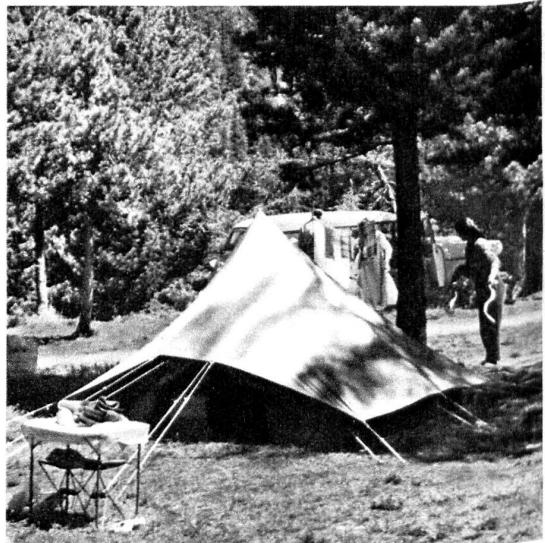


Vue axonométrique d'une unité

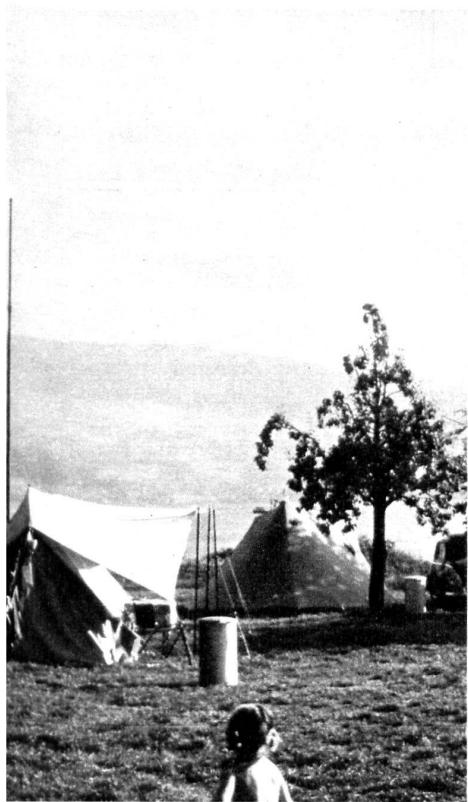
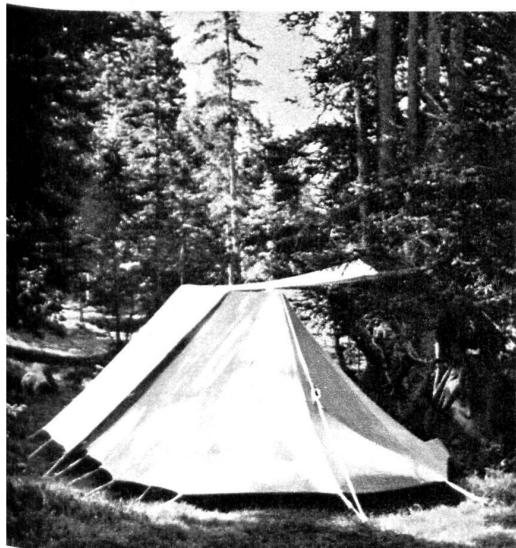
# Habitations de vacances

## Les joies du camping

sportif ou



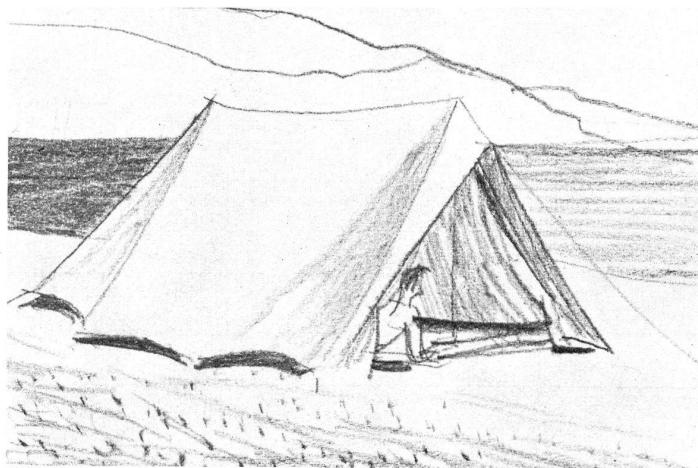
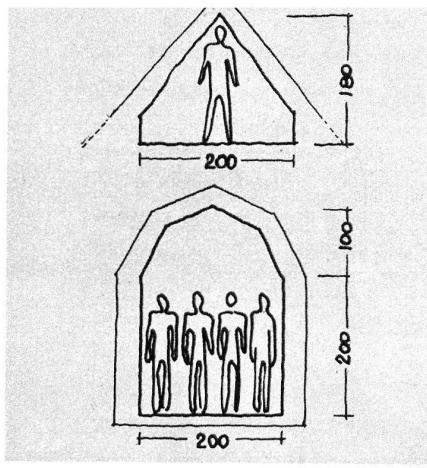
**solitaire...**



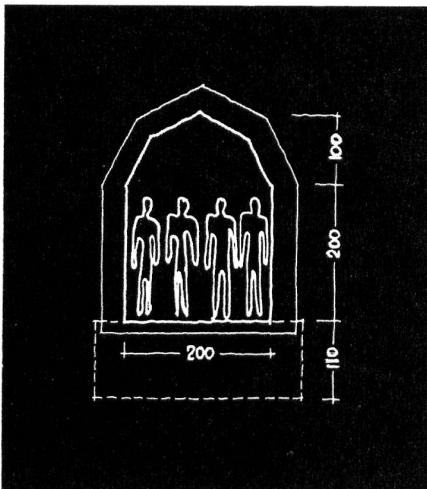
**confortable et organisé...**

Photo Jean Mohr, Genève

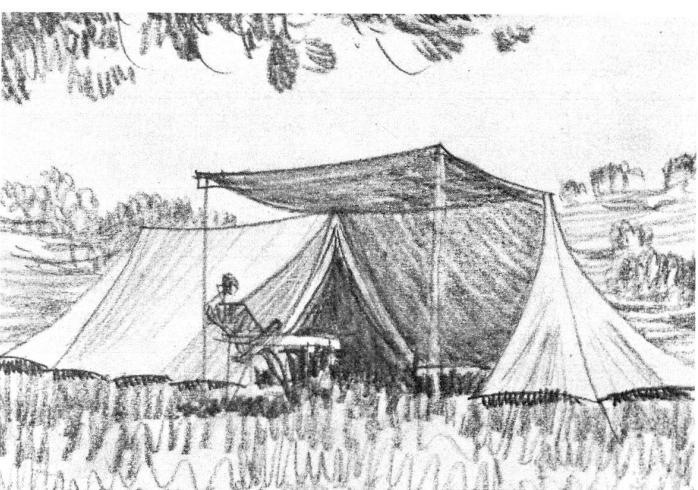
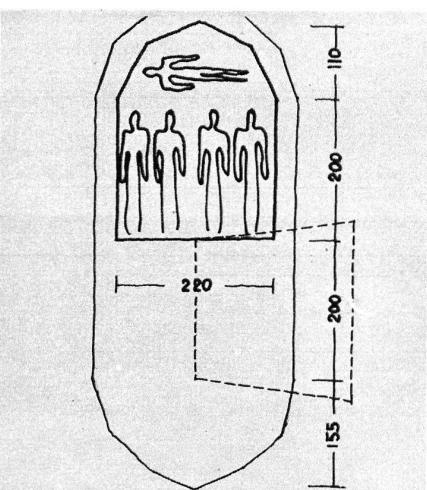
**Quelques  
modèles  
de tentes  
restés  
ou devenus  
classiques**



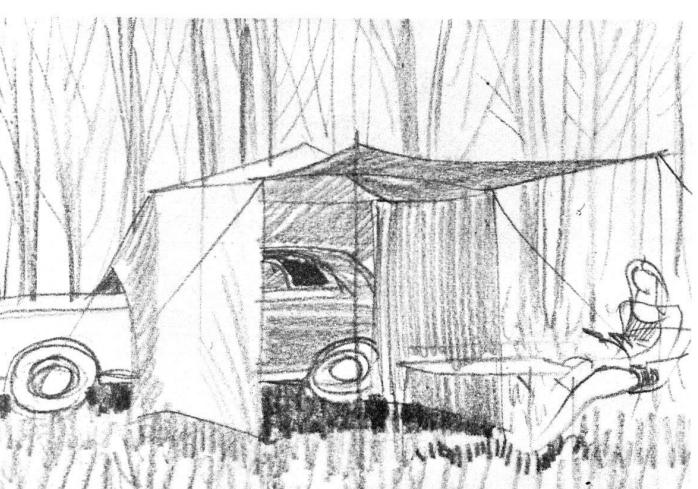
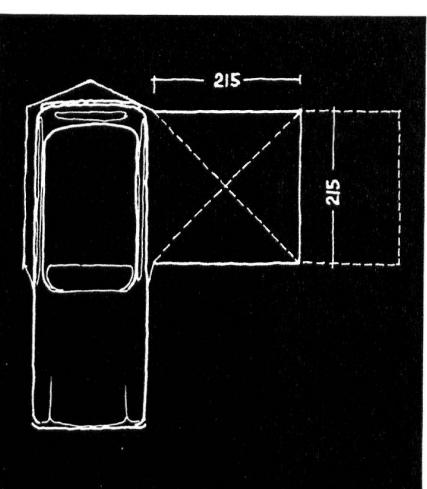
Tente canadienne  
modèle « pédestre »



Tente canadienne  
avec avant-toit  
modèle « scooter »



Tente canadienne  
avec double abside  
et avant-toit  
modèle « auto »



Tente à armature  
« pique-nique »  
pour autos  
avec sièges-couchettes